

TARIFS DE RÉUTILISATION

Dans le cas d'une reproduction (photocopie, photographie, microfilm) fournie par les Archives départementales de la Marne les droits de réutilisation s'ajoutent aux frais de reproduction.

Les droits de réutilisation sont à acquitter avant publication.

Dans tous les cas les reproductions doivent porter, de manière très lisible, la mention « Archives départementales de la Marne » suivie de la cote des documents originaux.

Le demandeur, qu'il soit exonéré ou non du paiement de droits de réutilisation, s'engage à donner aux Archives de la Marne un exemplaire de sa production.

1. Jusqu'à 1 000 vues

Publication dans un ouvrage ou périodique papier, panneau d'exposition :

Image insérée au texte : 15 € la vue

Image pleine page : 25 € la vue

Image en première ou dernière de couverture : 50 € la vue

Les publications papier au tirage inférieur à 1 000 exemplaires, et reproduisant moins de 20 vues, excepté les produits publicitaires, sont exonérées de droits de réutilisation.

Les droits de réutilisation liés aux publications papier font l'objet d'une majoration de :

- + 100% pour les tirages supérieurs à 3 000 exemplaires
- + 200% pour les tirages supérieurs à 10 000 exemplaires
- + 1000% pour les tirages supérieurs à 100 000 exemplaires.

Les collectivités, administrations (dont les établissements culturels) et les associations à but non lucratif réutilisant des documents (dans la limite de 20 documents) en vue de la réalisation d'une exposition dont l'entrée est gratuite et de publications sous forme papier diffusées gratuitement sont exonérées de ces droits. Si le service est payant la redevance est en revanche due.

Publication sur support multimédia (CD-Rom, etc.) : 50 € la vue

Publication sur internet : 20 € la vue et par an

Produits publicitaires et de promotion, produits divers (calendriers, agendas, cartes de vœux, cartes postales, affiches – hors expositions à l'accès gratuit -, etc.) :

- Jusqu'à 5 000 exemplaires : 130 € la vue
- Au-delà de 5 000 exemplaires : 200 € la vue

Audiovisuel (cinéma, documentaires ; films TV...) : 50 € la vue

2. Au-delà de 1 000 vues

Nombre de vues	Sans mise à disposition des images	Avec mise à disposition des images existantes
De 1 001 à 10 000 vues	0,5 € par vue et par an	0,7 € par vue et par an
De 10 001 à 50 000 vues	0,3 € par vue et par an	0,4 € par vue et par an
De 50 001 à 100 000 vues	0,2 € par vue et par an	0,25 € par vue et par an
De 100 001 à 500 000 vues	0,1 € par vue et par an	0,12 € par vue et par an
De 500 001 à 1 000 000 vues	0,05 € par vue et par an	0,06 € par vue et par an
Au-delà de 1 000 000 de vues	0,03 € par vue et par an	0,035 € par vue et par an